

Avis d'enquêtes préalables

- à la déclaration d'utilité publique,**
- à la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont,**
- à la mise en compatibilité des plan locaux d'urbanisme des communes d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton.**

Élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute A 75
Clermont-Ferrand - Le Crest
entre l'échangeur A711/A71/A75 et le diffuseur n°5 La Jonchère

Par arrêté du **25 septembre 2017**, des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont et à la mise en compatibilité des plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton, d'une durée de trente six jours, seront ouvertes, du **lundi 16 octobre au lundi 20 novembre 2017 inclus**, en mairies d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton, sur le projet présenté par le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (A.P.R.R.) de procéder à l'élargissement de l'A75.

Le dossier correspondant et des registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée des enquêtes et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies :

La mairie de Clermont-Ferrand est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquêtes sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquete-sur-l-elargissement-de-l-a75-a6418.html>

En outre pendant toute la durée des enquêtes, un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme, rue Assas, bâtiment Assas, 4ème étage, porte numéro 434 permettra un accès gratuit au dossier d'enquêtes publiques du lundi au vendredi de 9h à 15h30.

Par décision du 1^{er} août 2017, M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné la commission d'enquêtes suivante :

M. Patrick REYNES, Président
Ingénieur conseil

M. Gérard DUBOT,
Professeur en retraite

M. Alexis JELADE,
Cadre Michelin en retraite

Un membre de la commission d'enquêtes recevra les observations du public en :

1) Mairie d'Aubière

- - **lundi matin 16 octobre de 9h à 12h**
- - **le vendredi 10 novembre de 14h à 17h**

2) Mairie de Clermont-Ferrand

- - **le mardi 24 octobre 9h à 12h**
- - **le lundi 20 novembre de 14h à 17h45.**

3) Mairie de La Roche Blanche

- - **le mercredi 25 octobre de 8h à 12h**

4) Mairie de Le Crest

- - **le mardi 31 octobre de 14h à 17h**

5) Mairie de Pérignat Les Sarliève

- - **le mardi 7 novembre de 9h à 12h30**

6) Mairie de Tallende

- - **le jeudi 9 novembre de 14h à 16h**

7) Mairie Veyre Monton

- - **le vendredi 17 novembre de 10h à 12h**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être communiquées oralement à un membre de la commission d'enquêtes qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, à M. le Président de la commission d'enquêtes, en mairie de Clermont-Ferrand, siège des enquêtes, où elles seront annexées aux registres d'enquêtes.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courriel sur le site Internet des services de l'État : pref-enquetes-publiques-expropriation@puy-de-dome.gouv.fr

Le présent avis et l'avis de l'autorité environnementale seront également publiés par mes soins sur le site internet de la préfecture visé ci-dessus.

Toutes informations concernant ce projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet :

APRR
Direction de l'Innovation de la Construction et du Développement
20 rue de la Villette / CS 33413
69328 LYON Cedex 03
04 72 60 11 00
fabrice.ollier@aprr.fr

A l'issue des enquêtes, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquêtes en mairies d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton, à la préfecture du Puy-de-Dôme (Direction des collectivités territoriales et de l'environnement, bureau des affaires juridiques et contentieux) ou sur le site de la préfecture.

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir au terme de ces enquêtes sont les suivantes :

- Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'élargissement à 2x3 voies de l'A75 emportant mise en compatibilité du SCoT du Grand Clermont, mise en compatibilité du P.L.U des communes d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton. et autorisant A.P.R.R. à réaliser les acquisitions foncières,
- Arrêté de cessibilité autorisant l'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.